



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

**3<sup>ème</sup> Plate-forme – 20 janvier 2005**

**Procès-verbal**

**Présents:** *Mesdames BOGAERTS, DUJARDIN, ENGLEBERT, FRISON, LAMBERT, LANNOY, MINET, PAULUS*  
*Messieurs BOUFFIOUX, COLLET, DUGAUTHIER, FERMINE, HAGEN, LECHIEN, MOULIN, SCLAPARI, THIRIFAY*  
*Madame MATON pour Monsieur WATTIEZ*  
*Monsieur BINI pour Monsieur MULLENDERS*

**Excusés:** *Mesdames HERCK, LAMBOTTE*  
*Messieurs BONNI, DAULNE, DELEU, GHENNE, GUYOT, JEANJEAN, LALLEMAND, MARNETTE, MATHIEU, PARMENTIER*

---

Par l'intermédiaire de Madame Lannoy, le Président, Monsieur Parmentier, prie les membres de la présente plate-forme de bien vouloir excuser son absence à la réunion de ce jour.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE PLATE-FORME ADL**

Le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 22 novembre 2004 (ADL 2004/08) est approuvé à l'unanimité, sous réserve du point C "Formation continuée des agents" qui sera discuté lors de la réunion de ce jour.

**B. COMPOSITION DE LA PLATE-FORME ADL**

Certains mandataires ont émis le souhait de pouvoir déléguer un représentant lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de se libérer pour participer à une réunion de la Plate-forme ADL. Cette demande est approuvée.

**C. ECHANGE DE BONNES PRATIQUES**

En décembre dernier, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a envoyé à toutes les agences ADL un mail pour leur présenter les idées d'agenda des manifestations et de base de données fiches-projets et recueillir leur avis sur ces deux projets.

Le résultat de ce sondage est positif quant à l'idée de mettre les manifestations en ligne, bien qu'aucun évènement n'ait encore été proposé.

En ce qui concerne les fiches projets, la majorité des ADL est enthousiaste. De manière générale, elles souhaitent présenter leurs projets sur base d'une adhésion libre, et de manière succincte: nom du projet, ADL porteuse du projet, bref descriptif.

Madame Bogaerts souligne qu'il est important que les projets cadrent avec le nouveau décret. Elle propose qu'une concertation avec l'Administration ait lieu avant la mise en ligne sur l'espace ADL.

## **D. REGIE ORDINAIRE**

Les documents ADL 2004/09 à 2004/12 sont distribués en séance. Ce sont des documents relativement anciens mais toujours d'actualité quant au contenu.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie se tient bien sûr à disposition des ADL qui auraient des questions spécifiques en la matière.

Monsieur Scapari propose de partager avec les autres ADL des coordonnées de juristes et spécialistes dont il dispose. Madame Lannoy suggère, avant de payer un externe, de contacter Madame Blondiau, Conseiller à la l'Union, spécialisée en modes de gestion, qui se tient à disposition des agents pour toute question sur les statuts.

Madame Bogaerts précise que l'Administration se tient également à la disposition des agents.

## **E. RENCONTRE ADL DU 10 MARS 2005**

Le Ministre Marcourt a répondu positivement à l'invitation de participer à la Rencontre ADL et est disponible l'après-midi. Il est donc décidé que la matinée sera consacrée aux ateliers et la séance plénière se tiendra l'après-midi.

Le matin seront organisés deux ateliers à thèmes, d'une durée approximative d'une heure chacun, qui se tiendront tous deux une fois avant la pause et une seconde fois après la pause, afin de permettre aux participants d'assister aux deux ateliers.

Il s'agira de présentations de projets faites par des gens de terrain: d'une part, gestion centre-ville et d'autre part, projets ruraux.

Différentes propositions quant aux intervenants, modérateurs et rapporteurs sont avancées, à étudier et confirmer.

Côté pratique, il est demandé aux agents ADL de faire parvenir à l'Union une liste des personnes qu'ils souhaitent inviter à la Rencontre. Par ailleurs, les membres de la Plate-forme insistent pour que l'invitation soit adressée aux 2 agents ADL, et pas seulement à l'agent de niveau 1.

## **F. INVENTAIRE DES FORMATIONS DISPENSEES CES DERNIERES ANNEES**

Une liste des formations, rédigée par Madame Lannoy sur base du feedback reçu des agents ADL, est distribuée en séance (ADL 2004/13).

Madame Lannoy demande aux agents de la consulter, éventuellement de la corriger selon leur propre parcours, et enfin d'évaluer et commenter les formations listées.

## **G. NOTE DE REFLEXION SUR LA FORMATION CONTINUEE DES AGENTS**

Le point C du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2004 est approuvé par la Plate-forme.

Il est convenu que les agents continuent la réflexion en la matière.

Madame Bogaerts précise qu'il est prévu, dès l'entrée en vigueur du décret ADL, de relancer les formations afin de remettre tous les agents au même niveau.

## **H. DIVERS**

Madame Lannoy relaye le souhait de Monsieur Michel Martin, Conseiller au Cabinet Marcourt, d'assister aux réunions de la présente Plate-forme. Les membres approuvent la demande à l'unanimité.

La prochaine réunion de la Plate-forme ADL est fixée au mardi 12 avril, 14h00, dans les locaux de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.